POLAS, ANNA—Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Aubry, O'Reilly et Prieur, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 906 et 907, le dit lot No. 22 mesure 26 pieds de face à la rue Roman sur 130 pieds de profondeur.

POPULUS, LOUIS — Taxe de 1880, montant à 45c
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Joséphine et Célestine, désignée comme une partie du lot No. 18 de l'ilet No. 914; la dite partie du lot No. 18 mesure 15 pieds de face à la rue Marigny sur 127 pieds de profondeur.

PORTER, A. N.—Taxe de 1880, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borne par les rues Habana, [illegible], Industrie et Agriculture, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1724.

POWELL, ROB. H. — Taxe de 1880, montant à $9 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une propriété faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le Lac.

PRENTISS, RICHARD — Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gordon, Adams, Chartres et Royale, désigné comme un triangle de l'ilet No. 111.

POHMUY, PAUL—Taxe de 1880, montant à $26 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rampart, Clouet, Montégut et St. Claude, désigné comme lot No. 4 de l'ilet Nos. 262; le dit lot No. 4 mesure 60 pieds de face à la rue Rampart sur [illegible] pieds de profondeur.

POOLE, Vve JNO. — Taxe de 1880, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Musique, Washington, Urquhart et Villeré, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 528, le dit lot No. 16 mesure 16 pieds de face à la rue Musique sur 100 pieds de profondeur.

POSE, J. — Taxe de 1880, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St. Ferdinand, Press et Robertson, désignés comme lots Nos. 24 et 25 de l'ilet No. 680; les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 60 pieds de face à la rue Claiborne sur 170 pieds de profondeur.

POTIER, EUGENE — Taxe de 1880, montant à 5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Force, Press et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1222.

POTTER, JASTRAM — Taxe de 1880, montant à 45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une propriété dans la terre de prairie, en face du Chemin de Gentilly, entre Gentilly et le lac.

POST, Mme B. F. — Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Lepage, Breed et Septième, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1320; le dit lot No. 5 mesure 33 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

PURROW, Vve A. — Taxe de 1880, montant à 60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Force, St. Antoine et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1206; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Bagatelle et Force et mesure 31 pieds de face à la rue Bagatelle sur 125 pieds de profondeur.

PUISSEGUR, JEAN SIMON —Taxe de 1880, montant à 45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Duels, St. Antoine, Bagatelle et Hope, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1546; les dits deux lots mesurent 58 pieds de face à la rue Duels sur 150 pieds de profondeur.

PUISSON, W. H. — Taxe de 1880, montant à $2 40
Cinq certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignées comme cinq portions de terre sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et les Champs Elysées; la première portion mesure 270 pieds de face au Bayou St. Jean sur 235 pieds de profondeur; la seconde portion mesure 270 pieds de face au Bayou St. Jean sur 518 pieds de profondeur; la troisième portion mesure 270 pieds de face au Bayou St. Jean sur 562 pieds de profondeur; la quatrième portion mesure 180 pieds de face au Bayou St. Jean sur 481 pieds de profondeur; la cinquième portion mesure 120 pieds de face au Bayou St. Jean sur 480 pieds de profondeur.

PUDDY, M. A. — Taxe de 1880, montant à $6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Montégut, Peters et Decatur, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 19 et 20; le dit lot No. 26 mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 80 pieds d'un coté et 100 pieds de l'autre coté.

PURLLET, ADOLPH—Taxe de 1880, montant à $1 80
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lesseps, France, Villeré et Robertson, désignés comme huit lots de l'ilet No. 382.

PRUDHOMME, LOUIS — Taxe de 1880, montant à $3 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Espagne, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 56.

PRUDHOMME, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Musique, Arts, Joséphine et Célestine, désigné comme l'ilet No. 282.

QUIN, E.—Taxe de 1880, montant à 5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peintres, Arts, Loi et la Promenade Floride, désigné comme l'ilet No. 1481; le dit ilet No. 1481 mesure 369 pieds sur 319 pieds.

RAMONHEAU, P. J. et G. H. — Taxe de 1880, montant à $15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Esplanade, Français et Decatur, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 8; le dit lot No. 17 mesure 60 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 81 pieds d'un coté et 54 pieds de l'autre coté.

RABOIN, PALMYRE et LOUISA MOORE—Taxe de 1880, montant à $1 35
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Aubry, O'Reilly, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 906 et 907; le dit lot No. 24 mesure 26 pieds de face à la rue Aubry sur 108 pieds de profondeur d'un coté et 86 pieds de l'autre coté.

RASH, Mlle ANNA—Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, [illegible], Génie et Libéral, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 1056; le dit lot No. 10 mesure [illegible] pieds de face à la rue Union sur 128 pieds de profondeur.

RAPHAEL, PIERRE — Taxe de 1880, montant à 30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Force, Marigny, Champs-Elysées et Libéral, désignée comme une portion de l'ilet No. 1172; la dite portion mesure 36 pieds de face à la rue Force sur 120 pieds de profondeur.

RAYMOND, CHAS. G. — Taxe de 1880, montant à $1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Antonia, Force et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1204, la dite portion de terre mesure 122 pieds de face à la rue St. Bernard sur 156 pieds de profondeur.

RAMOCHE, VEUVE JOS.—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue de Londres, les rues Habana, Seré et Beauregard, désigné comme un demi de l'ilet No. 2477.

RANKIN, L.—Taxe de 1880, montant à $1 90
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Génois, Fish, Première et Esplanade, désignés comme lots Nos. 1, 2, 15, 16, 20 et 21.

RAMAL, P—Taxe de 1880, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, France, Lesseps et Marais, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 413; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues St. Claude et France et mesurent 55 pieds de face à la rue St. Claude sur 120 pieds de profondeur.

RAQUET, J—Taxe de 1880, montant à $1 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues France, Marais, Mazant et Urquhart, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 471; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 forment l'encoignure des rues France et Marais et mesurent 88 pieds de face à la rue France sur 106 pieds de profondeur.

RAGEAU, LOUISE L. — Taxe de 1880, montant à $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Louisa, Clouet et Urquhart, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 12 mesure 60 pieds de face à la rue Marais sur 171 pieds de profondeur.

RANDOLPH, GEO. W. — Taxe de 1880, montant à $1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gordon, Monroe, Prosper et Claiborne, désignés comme lots Nos. 2 et 21 de l'ilet No. 709; les dits lots Nos. 2 et 21 mesurent 30 pieds de face à la rue Gordon sur 111 pieds de profondeur.

RAMER, A. R.—Taxe de 1880, montant à 45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Port, St. Ferdinand, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 934.

RAYMOND, Mme PIERRE—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Aubry, l'Avenue St. Bernard et les rues D'Abadie, Miro et Tonti, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1182; le dit lot No. 14 forme l'encoignure de la rue Aubry et l'Avenue St. Bernard et mesure 26 pieds de face à la rue Aubry sur 125 pieds de profondeur d'un coté et 141 pieds de l'autre coté.

RELPH, Mme FORRESTER—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Marais et [illegible], désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 8 mesure 16 pieds de [illegible] rue Français sur 64 pieds de profondeur.

REILY, Mme CATHERINE — Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Antonia, St. Bernard et Villeré, désigné comme lot No. 18 de l'ilet Nos. 632 et 634; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Robertson sur 126 pieds de profondeur.

RIEDACHER, Mme ELISA — Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Français, Joséphine et Célestine, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 812; le dit lot No. 5 mesure 42 pieds de face à la rue Union sur 126 pieds de profondeur.

REY, LOUIS—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Habana, Génie, l'Avenue Londres et la rue Libéral, désignée comme une portion de l'ilet No. [illegible]; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Habana et Génie.

REMPP, JACOB—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Force et Libéral, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1174 le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Français, sur [illegible] pieds de profondeur.

REMPP, Mme PETER — Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Force et Libéral, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1174; le dit lot No. 4 mesure [illegible] pieds de face à la rue Français sur 12[illegible] pieds de profondeur.

REMPP, Mme PETER—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Force, Union, Français et Libéral, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1174; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Force sur [illegible] pieds de profondeur.

REDON, SUC. de C.— Taxe de 1880, montant à $1 20
Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Vertus, Marigny et Force, désignés comme 14 lots de l'ilet No. 1211; les dits 14 lots forment l'encoignure des rues Mandeville et Vertus.

RENEHART, JAMES—Taxe de 1880, montant à 30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magistrat, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1234; la dite portion de terre mesure 36 pieds de face à la rue Magistrat sur 144 pieds de profondeur.

REPOL, JOSE—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une propriété faisant face à la partie Inférieur du Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et les Champs-Elysées.

REUBENS, LOUISA et CONRAD Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Mazant, Chartres et France, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 32; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Peters sur 150 pieds de profondeur.

REED, FRAZIER — Taxe de 1880, montant à $1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tricou, Delery, Royale et Dauphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 206; la dite portion mesure 54 pieds de face à la rue Tricou sur 117 pieds de profondeur.

REUBENS, FRED. ELIZA et M.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain ilet (irrégulier) de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Gordon, Adams, Bourgogne et Dauphine, désigné comme ilet (irrégulier) No. 219; le dit ilet (irrégulier) No. 219 mesure 114 pieds sur 312 pieds.

REES, JOHN— Taxe de 1880, montant à 45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gordon, Law, Claiborne et Prosper, désignés comme lots Nos. 26 et 27 de l'ilet No. 700; les dits lots Nos. 26 et 27 mesurent 30 pieds de face à la rue Gordon sur 111 pieds de profondeur.

REY, Mme L. B.— Taxe de 1880, montant à 60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Port, St. Ferdinand, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 934.

REIS, MICHAEL — Taxe de 1880, montant à 15c
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams à Hancock, Force et Vertus, désignés comme les ilets Nos. 1257 à 1261; les dits ilets Nos. 1257 à 1261 mesurent, chaque, 312 sur 338 pieds.

REIS, MICHAEL —Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock à Adams, Magistrat et Vertus, désignés comme les ilets Nos. 1275 à 1279, les dits ilets Nos. 1275 à 1279 mesurent, chaque, 312 pieds sur 338 pieds.

REIS, MICHAEL — Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Quatre certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock à William, Loi et la Promenade Florida, désignés comme les ilets Nos. 1445 à 1448; les dits ilets Nos. 1445 à 1448 mesurent, chaque, 312 pieds sur 338 pieds.

REIS, MICHAEL, — Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues William, Adams, Loi et la Promenade Florida, désigné comme l'ilet No. 1449; le dit ilet No. 1449 mesure 160 pieds sur 221 pieds et 338 pieds sur 335 pieds.

REIDER, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à 5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Elmire, Désiré, Industrie et Agriculture, désigné comme l'ilet No. 1602.

REISLER, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à 5c
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Elmire, Désiré, Abondance et Agriculture, désigné comme l'ilet No. 1617.

RIGEAUX, Mme M. P. — Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Laharpe, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 626, le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Columbus sur 128 pieds de profondeur.

RIGEAUX, MARIE P. — Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Columbus, Villeré et Kerlerec, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 627; le dit lot No. 13 mesure 64 de face à la rue Robertson sur 128 pieds de profondeur.

RICHOUX, EUGENE—Taxe de 1880, montant à $1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borne par les rues Marigny, Champs-Elysées, Libéral et Force, désignée comme une portion de l'ilet No. 1172 la dite portion de terre mesure 192 pieds de face à la rue Marigny sur 160 pieds de profondeur.

RIVEREAU, JACQUES—Taxe de 1880, montant à 45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Magistrat, Champs-Elysées et Vertus, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 1278; les dits lots Nos. 21 et 22 forment l'encoignure des rues Français et Magistrat et mesurent 64 pieds de face à la rue Français sur [illegible] pieds de profondeur.

RIGHTOR, N. HENRY—Taxe de 1880, montant à $3 60
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Allée Rousselin et les rues O'Reilly, Aubry et Dorgenois, désignés comme lots Nos. 5 à 10 de l'ilet No. 1363; les dits lots Nos. 5 à 10 forment l'encoignure de l'Allée Rousselin et la rue O'Reilly et mesurent 180 pieds 6 pouces de face à l'Allée Rousselin sur 164 pieds 11 pouces de profondeur.

RIVAS, [illegible]—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Antonia, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 585 et 586; le dit lot No. 3 mesure 42 pieds de face à la rue St. Bernard sur 128 pieds de profondeur.

RIGHTOR, N. HENRY—Taxe de 1880, montant à $4 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Aubry, Dorgenois, l'Allée Rousselin et la rue O'Reilly, désignée comme une portion de l'ilet No. 1363; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Aubry et Dorgenois et mesure 126 pieds de face à la rue Aubry sur 165 pieds de profondeur.

RIGHTOR, N. HENRY—Taxe de 1880, montant à $3 60
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, O'Reilly, Allée Rousselin et la rue Aubry, désignés comme lots Nos. 11 à 16 de l'ilet No. 1363; les dits lots Nos. 11 à 16 forment l'encoignure des rues Dorgenois et O'Reilly et mesurent 180 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois sur 164 pieds 11 pouces de profondeur.

RIDEAU, J. M.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, Marigny, Champs-Elysées et Hope, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 1486; le dit lot No. 6 mesure 64 pieds de face à la rue Loi sur 128 pieds de profondeur.

RIEFFEL, ALPHONSE — Taxe de 1880, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, D'Abadie, White et Dupré, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1533, le dit lot No. 5 mesure 13 pieds de face à la rue Onsaga sur 70 pieds de profondeur.

[illegible]FORD, JOS.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Brutus, Union et Carnot, désignée comme une portion de l'ilet No. [illegible]; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Bagatelle et Brutus et mesure 320 pieds de face à la rue Bagatelle sur 300 pieds de profondeur.

RIDEAU, Suc. de—Taxe de 1880, montant à ....$1 2[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock Tricou, Delaronde et Chartres, désignés comme lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 80; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 60 pieds de face à la rue Hancock sur 106 pieds de profondeur.

RIENO, WM.—Taxe de 1880, montant à ....$4 2[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rue Washington, Espagne, Royale et Dauphine, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 164; le dit lot No. 12 mesure 31 pieds de face à la rue Washington sur 155 pieds de profondeur.

RIVEREAU, P. L.—Taxe de 1880, montant à ....$1 5[illegible]
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lesseps, Marais, France et St. Claude, désignés comme lots Nos. 10 à 14 de l'ilet No. 413; les lots Nos. 10 à 13 mesurent 117 pieds de face à la rue Lesseps, traversant à la rue Marais, sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Marais sur 117 pieds de profondeur.

ROBIER, Mlle E. B.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 376; le dit lot No. 2 mesure 27 pieds de face à la rue Bagatelle sur 145 pieds de profondeur.

RITTER, GEORGE—Taxe de 1880, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Féliciana, Clouet, Claiborne et Robertson, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 62 pieds de face à la rue Féliciana sur 102 pieds de profondeur.

RICHTER, DOMINIQUE—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Benton, Adams, Claiborne et Prosper, désigné comme un demi de l'ilet No. 702.

RIES, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à 10c
Quatre certain ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock à Adams, Libéral et Force, désignés comme ilets Nos. 1121 à 1124; les dits ilets Nos. 1121 à 1124 mesurent, chaque, 312 pieds sur 338 pieds.

RIES, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à 15c
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams à Hancock, Magistrat et Loi, désignés comme ilets Nos. 1426 à 1430.

RICHARD, JOHN—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Piété, Désiré et Urquhart, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 479; le dit lot No. 22 mesure 35 pieds de face à la rue Marais sur 171 pieds de profondeur.

RIVED, CHAS. LORENS—Taxe de 1880, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Mandeville, Espagne et Robertson, désigné comme lot No. 11 de l'ilet 642; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 118 pieds de profondeur.

ROLLINGS, L.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Bernard, Marais et St. Claude, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 384; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Antonia sur 110 pieds de profondeur.

ROUX, Vve PIERRE—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, St. Bernard, Antonia et Villeré, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 585 et 586; le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Urquhart sur 128 pieds de profondeur.

RODRIGUEZ, THOS.—Taxe de 1880, montant à $2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Antonia, St. Antoine et Villeré, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 13 mesure 32 pieds de face à la rue Robertson sur 100 pieds de profondeur.

ROUZAN, MARTIN—Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 641; le dit lot No. 12 mesure 26 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur.

ROUX, J. C.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Columbus, Laharpe et Derbigny, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 760; le dit lot No. 21 mesure 31 pieds de face à la rue Roman sur 122 pieds de profondeur.

ROSELIUS, SUC. CHRISTIAN — Taxe de 1880, montant à 60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Célestine et Génie, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 1025; la dite portion de terre mesure 97 pieds de face à la rue Français sur 120 pieds de profondeur.

ROYAL, CHRISTINE—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues D'Abadie, Miro, St. Bernard et Galvez, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 1049; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues D'Abadie et Miro et mesure 29 pieds de face à la rue D'Abadie sur [illegible] pieds de profondeur.

ROY, P. B.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Génie et Libéral, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1057; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Français sur 120 pieds de profondeur.

ROUEDE, J. PIERRE—Taxe de 1880, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Force et Libéral, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 1173; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Français sur 160 pieds de profondeur.

ROACH, EUGENE — Taxe de 1880, montant à $3 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Laharpe, Rocheblave et Dorgenois, désignée comme une portion de l'ilet No. 1344, la dite portion de terre mesure 31 pieds de face à la rue Columbus sur 80 pieds de profondeur.

ROMANET, JOSEPH— Taxe de 1880, montant à 45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Allée Rousselin, les rues Lapeyrouse, Onzaga et Dorgenois, désignée comme une portion de l'ilet No. 1356, la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à l'Allée Rousselin sur 125 pieds de profondeur.

ROUYER, R. B.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Loi et Magistrat, désignés comme douze lots de l'ilet No. 1375.

ROTH, ELIZE — Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Loi, St. Bernard et Hope, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 1504; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Orléans et Loi et mesure 121 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur 100 pieds de profondeur.

ROBERT, T. C. — Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hope, Warsaw, Bruxelles et Breed, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1566; le dit lot No. 14 mesure 120 pieds de face à la rue Hope sur 120 pieds de profondeur.

ROY, SUCCESSION J. B.— Taxe de 1880, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, la rue Esplanade, la Route St. Jean et la rue Lepage, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 1524 à 1529; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face au Chemin de Gentilly sur [illegible] pieds de profondeur.

ROTHKAMUR, SUC. de FREDERICK— Taxe de 1880, montant à $3 00
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Castiglione, l'Avenue St. Bernard, les rues White et Dupré, désigné comme treize lots de terre de l'ilet No. 1537.

ROUSSEAU, SUC. P. A.— Taxe de 1880, montant à 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Antonia, Duels et Industrie, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1564; les dits deux lots de terre mesurent 60 pieds de face à la rue St. Antoine sur 128 pieds de profondeur.

ROYER, SUC. PIERRE — Taxe de 1880, montant à ....$1 2[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, le Canal Marigny et la rue Duels, désignée comme une portion de l'ilet No. 1580; la dite portion mesure 84 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur.

ROBERT, GUILLAUME — Taxe de 1880, montant à $1 80
Deux certains lots (encoignures) de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, St. Bernard, Industrie et Agriculture, désignés comme deux encoignures de l'ilet No. 1720; les dits encoignures mesurent 320 pieds sur 318 pieds.

ROBERT, Mme St. MARC—Taxe de 1880, montant à ....$1 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre dans les limites Fortin, comprenant les ilets Nos. 1734 à 1770, borné par les rues Fortin, Esplanade, le Chemin de Gentilly et le Bayou St. Jean; la dite portion mesure 30 pieds de face à la rue Fortin sur 134 pieds de profondeur.

ROLLE, VEUVE CLAUDE — Taxe de 1880, montant à $12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une propriété sur le Chemin de Gentilly; la dite portion mesure 205 pieds de face au Chemin de Gentilly sur 205 pieds de profondeur vers le Lac.

ROBINSON, F. — Taxe de 1880, montant à $1 80
Cinq certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le Lac.

ROBERT, A.—Taxe de 1880, montant à 60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Champs Elysées, le Chemin de Gentilly, les rues Marigny, Mandeville, Pelopidas et Livingston, désignée comme une portion de l'ilet No. [illegible] et [illegible].

ROSVALLY, DR. M. S. — Taxe de 1880, montant à 90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Leonidas, Français, Champs Elysées et Virginia, désignée comme une portion de l'ilet No. 3269; la dite portion mesure 134 pieds face à la rue Leonidas sur 180 pieds de profondeur.

ROCHON, MAURICE—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 16; le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face au Bayou St. Jean sur 120 pieds de profondeur.

ROUX, Mme JULES P. — Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 35; le dit lot No. 35 mesure 60 pieds de face au Bayou St. Jean sur 128 pieds de profondeur.

ROUX, Mme JULES P.—Taxe de 1880, montant à 60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre sur la rue Columbia, propriété faisant face au Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et la rue Champs-Elysées, la dite portion mesure 212 pieds sur 128 pieds.

RHODES, Mineurs J.—Taxe de 1880, montant à ....$3 1[illegible]
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Congrès, Indépendance et St. Claude, désignés comme lots Nos. 8 à 13 de l'ilet No. 487; les dits lots Nos. 8 à 13 mesurent 187 pieds de face à la rue Marais sur 100 pieds de profondeur.

ROWALD, CHARLES No. 2.—Taxe de 1880, montant à ....$1 8[illegible]
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Lizardi, Marais et Urquhart, désignés comme 9 lots de l'ilet No. 487.

ROBERT, EUGENIE—Taxe de 1880, montant à $3 60
Soixante-un certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Marais au Bois, les rues Lizardi et Egana, désignés comme 61 lots de l'ilet No. 549 B.

ROBINSON, JOHN — Taxe de 1880, montant à 90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Désirée, Elmire, Robertson et Claiborne, désignés comme lots Nos 22 à 24 de l'ilet No. 657; les dits lots Nos. 22 à 24 mesurent 85 pieds de face à la rue Désirée sur 120 pieds de profondeur.

ROSENBURG, BENJAMIN — Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Jeanne, Barthélemy et Prosper, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 725; les dits lots Nos. 14 et 15 forment l'encoignure des rues Claiborne et Jeanne et mesurent 58 pieds de face à la rue Claiborne sur 106 pieds de profondeur.

ROSENBURG, BENJAMIN — Taxe de 1880, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Prosper, Barthélemy et Claiborne, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 725; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Jeanne et Prosper et mesure 272 pieds de face à la rue Jeanne sur 119 pieds de profondeur.

RODRIGAS, M. E.—Taxe de 1880, montant à $2 65
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Arts, Peintres, Prosper et Claiborne, désignés comme lots Nos. 2 et 15 de l'ilet No. 741, les dits lots Nos. 2 et 15 mesurent 116 pieds de face à la rue Arts sur 120 pieds de profondeur.

RHODES, Vve WM.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prosper, Lesseps, Pologne et Solidelle, désignés comme lots Nos. 3 à 5 de l'ilet No. 860, les dits lots Nos. 3 à 5 mesurent 277 pieds de face à la rue Prosper sur 124 pieds de profondeur.

ROUQUETTE, ARMAND—Taxe de 1880, montant à 15c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Lafayette, Joséphine et Célestine, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 922; le dit lot No. 3 forme l'encoignure des rues Franklin et Lafayette et mesure 30 pieds de face à la rue Franklin sur 80 pieds de profondeur; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Franklin sur 91 pieds de profondeur.

ROBERT, P. J et G. BRAUGHN— Taxe de 1880, montant à 45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rue Féliciana, Montégut, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 927; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur.

RICHOU, N—Taxe de 1880, montant à 60c
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Célestine, Joséphine et Piété, désignés comme lots Nos. 14 à 21 de l'ilet No. 940; les dits lots Nos. 14 à 21 forment l'encoignure des rues Louisa et Célestine et mesurent 240 pieds de face à la rue Louisa sur 108 pieds de profondeur.

ROUX, AMILCAR Jr. et Mlle A. BERCIER—Taxe de 1880, montant à 5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mazant, France, Célestine et Génie, désignée comme une portion de l'ilet No. 990; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Mazant sur 166 pieds de profondeur.

ROBERT, P. J. et GEO. BRAUGHN—Taxe de 1880, montant à 5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Congrès, Elmire, Célestine et Génie, désignée comme une portion de l'ilet No. 1005, la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Congress sur [illegible] pieds de profondeur.

ROVIRA, ANTOINE—Taxe de 1880, montant montant à 15c
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Indépendence et Jeanne, la Promenade Florida et la rue Industrie, désignés comme l'ilet No. 1612 et 1613.

ROVIRA, ANTOINE — Taxe de 1880, montant à 5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mazant à Lesseps, la Promenade Florida et la rue Industrie, désigné comme l'ilet No. 1616 et 1617; le dit ilet mesure 277 pieds sur 341 pieds.

ROVIRA, ANTOINE— Taxe de 1880, montant à 60c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété dans la Terre de Prairie, faisant face au Chemin Gentilly, entre Gentilly et le Lac, désignés comme lots Nos. 14, 2, 3, 6, 5, 57 et 6.

ROWALD, GEORGE—Taxe de 1880, montant à 5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mazant à Lesseps, la Promenade Florida et la rue Industrie, désigné comme l'ilet Nos. 1616 et 1617.

ROWLAND, CHARLES — Taxe de 1880, montant à 5c
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues France, Mazant, Agriculture et Industrie, désignés comme 11 lots de l'ilet No. 1665, les dits 11 lots mesurent 341 pieds de face à la rue France sur 80 pieds de profondeur.

ROVERA, ANDREW—Taxe de 1880, montant à 5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Pauline, Agriculture et Industrie, désigné comme l'ilet No. 1686, le dit ilet No. 1686 mesure 241 pieds sur 341 pieds.

ROSS, JOSEPH J. — Taxe de 1880, montant à 36c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur le Bayou St. Jean entre le Bayou St. Jean et la rue Champs Elysées, désignée comme une portion de l'ilet No. [illegible], la dite portion mesure 320 pieds de face au Bayou St. Jean sur 319 pieds de profondeur.

ROSELIUS, CHRISTIAN — Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Louisa, Piété, Force et Vertus, désigné comme l'ilet No. 1225, le dit ilet No. 1225 mesure 341 pieds sur 246 pieds.

ROQUILLE, LUDGER — Taxe de 1880, montant à 5c
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Manuel et Bolivar, désignés comme treize lots de l'ilet No. 2547; les dits treize lots de terre mesurent 158 pieds de face à la rue Jeanne sur 241 pieds de profondeur.

ROTH, ADAM — Taxe de 1880, montant à 5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Tricou, Deléry, Foy et Caton, désigné comme l'ilet No. 2765, le dit ilot No. 2765 mesure [illegible] pieds sur [illegible] pieds.

ROGAN, CORNELIUS—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face au Chemin de Gentilly, coté gauche du lac, désigné comme lot No. 2, le dit lot No. 2 mesure 4 arpents de face au Chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

ROBINSON, HUGH — Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans propriété faisant face au Chemin de Gentilly, coté gauche du lac; désigné comme lot No. 29, le dit lot No. 29 mesure 5 arpents de face au Chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

ROBINSON, HUGH— Taxe de 1880, montant à 90c
Dix certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Columbia, Musique, Arts et Washington, désignés comme dix ilets de l'ilet No. [illegible].

RUTHOLANTI, HY. — Taxe de 1880, montant à $3 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Union, Bagatelle et Joséphine, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 19 mesure 64 pieds de face à la rue Solidelle sur 150 pieds de profondeur.

ROUSSELOT, DESIRE—Taxe de 1880, montant à 60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre à Milneburg, la dite portion de terre mesure 120 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur.

RYAN, Mme W.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Habana, l'Avenue Londres, les rues Force et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1391. la dite portion mesure 34 pieds de face à la rue Habana sur 100 pieds de profondeur.

RABOUIN, ALPHONSE Jr. — Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain demi ilet ou huit lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Habana, l'Avenue Londres, les rues Duels et Industrie, désigné comme un demi ilet ou huit lots de terre de l'ilet No. 1389.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat District Inférieur
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, QUATRIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 24ème jour de novembre, A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1880, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

JOHNSON F. — Taxe de 1880, montant à $3 06
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Première, Philip, Dryades et St. Denis, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 271; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Première sur 120 pieds de profondeur.

JAMES, WM. — Taxe de 1880, montant à $2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Clara et Willow, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 393, le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerai pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés,

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. EDWARD JOY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 24ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Rousseau, Première et Soraparu, désigné comme lot No. 104 dans l'ilet No. 46, le dit lot No. 104 mesure 30 pieds de face à la rue St. Thomas sur 120 pieds de profondeur. La dite [illegible] sera vendue pour l'acquittement de [illegible] à l'Etat, ensemble avec les intérêts, [illegible] charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875 montant à [illegible].
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées, et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. WILLIAM J[illegible]

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 24ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Première et Jackson, désigné comme lot No. 2 dans l'ilet No. 412; le dit lot No. 2 mesure 28 pieds de face à la rue Claiborne sur 113 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à 97c.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées, et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur deTaxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans

ETAT DE LA LOUISIANE vs. F. JOHNSON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans 19 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882 et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 24ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Première, Dryades, St. Denis et Philippe, désigné comme lot No. 3 dans l'ilet No. 271; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 120 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1877 et 1878, montant à $27 45.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées, et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme MARTHA JAY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 24ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Pleasant, Constance et Toledano, désigné comme lot A dans l'ilet No. 121, le dit lot A mesure 29 pieds de face à la rue Pleasant sur 85 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878 montant à $20 25.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme EMILY P. JOHNSON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 Octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 24ème jour de novembre, à midi y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Portion d'un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St. Andre, Chesnut, Coliseum et Ste. Marie, désigné comme une portion du lot No. 3 dans l'ilet No. 176. la dite portion du lot No. 3 mesure 42 pieds de face à la rue St. André sur 128 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873 et 1875 montant à $87 25.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions; Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. W. JOHNSON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle Orléans, 19 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 24ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Jackson et Philippe, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 393; le dit lot No. — mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à 97c.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées, et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SUC. DE N. R. JENNINGS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 october, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 24ème jour de novembre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Septième et Huitième, désigné comme lot No. 12 dans l'ilet No. 265, le dit lot No. 12 mesure 50 pieds de face à la rue Huitième sur 150 pieds 9 pouces de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875 montant à $11 60.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de Proprietes Foncieres

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, QUATRIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 24ème jour de novembre, A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1880, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

E[illegible]STEIN, J. A.—Taxe de 1880, montant à $2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Harmonie, [illegible], St. Thomas, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 54, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue Harmonie sur 66 pieds de profondeur.

KEOGH, Mme MARY—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Félicité, St. Thomas, Chippewa et Ste. Marie, désigné comme lot No. 1 de l'ilet [illegible]; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Félicité et St. Thomas et mesure 32 pieds de face à la rue Félicité sur 142 pieds de profondeur.

K[illegible]—Taxe de 1880, montant à $3 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, [illegible] et Magnolia, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 371, les dits lots Nos. [illegible] mesurent, chaque, 25 pieds de face à la rue Joséphine sur 115 pieds de profondeur.

KRIEGER, FRANCIS — Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Erato et Thalia, désigné comme l'ilet No. 464.

KOPHAGEN—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Toledano, Pleasant, Annunciation et Chippewa, désigné comme lot No 7 de l'ilet No. 87, le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Toledano sur 135 pieds de profondeur.

KENNEDY, EDWARD — Taxe de 1880 montant à $16 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annunciation, Première et Seconde, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 90; le dit lot No. — mesure [illegible] pieds de face à la rue Laurel sur 120 pieds de profondeur.

KEARNEY, JAMES—Taxe de 1880, montant à $1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Félicité, Howard et Liberté, désignée comme une portion du lot No. 4 de l'ilet No. 223, la dite portion du lot No. 4 mesure 17 pieds de face à la rue St. André sur 90 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée de n'importe quel débiteur à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANA vs. HENRY KLEINHAGEN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 23 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 24ème jour de novembre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Felicité, Remparts, Franklin et St. André, désigné comme le lot No. 76 dans l'ilet No. 296, le dit lot No. 76 mesure 33 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Félicité sur 104 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1873, 1874 et 1875, montant à $130 00.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. J. R. KISSENSTEIN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, le 23 octobre 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 24ème jour de novembre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, St. Thomas, [illegible] et Nouvelle[illegible], désigné comme lots Nos. 11 et 12 dans l'ilet No. 54, les dits lots